



APAJH

Creuse

N° 96

OCTOBRE 2023

En Marche!

Rentrée solidaire

École Élémentaire



Le dossier

Vers l'autonomie et au-delà

LE MAGAZINE DE L'APAJH DE LA CREUSE

Sommaire

Clap de départ pour le futur FAM de Bourgneuf 3
 ■ ASSOCIATION

L'autodétermination adoptée..... 3
 ■ ASSOCIATION

Nouveau cap pour l'APA JH 4
 ■ ASSOCIATION

Maîtresse de maison 5
 ■ ZOOM MÉTIER

Le lycée, c'est la classe..... 6
 ■ PÔLE ÉDUCATION ET APPRENTISSAGES

Des évolutions pour la rentrée 6
 ■ PÔLE ÉDUCATION ET APPRENTISSAGES

Dossier : Vers l'autonomie et au-delà . 7
 ■ PÔLE SOIN ET SOUTIEN À L'AUTONOMIE

CVS ESAT 12
 ■ PÔLE TRAVAIL ET EMPLOI ACCOMPAGNÉ

SMJPM APA JH..... 13
 ■ PÔLE HABITAT - VIE SOCIALE

L'autonomie, clé des tutelles 14
 ■ PÔLE HABITAT - VIE SOCIALE

Quand on n'a pas les mots pour dire les maux 15
 ■ RETOUR DE CONFÉRENCE

Numéro DYS : 06 07 04 71 63 15
 ■ PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE

APA JH Creuse

📍 23, rue Sylvain Blanchet
23000 Guéret

☎ 05 55 52 49 88

✉ siege.asso@apajh23.com

🌐 www.apajhcreuse.fr

Directeur de publication

Président APA JH Creuse

Rédaction

Virginie Lorthioir
(sauf mention contraire)

Crédits photo

APA JH de la Creuse

Maquette

Espace Copie Plan · 23000 Guéret

Impression

GC Concept · 36250 Saint-Maur

Tirage

1200 exemplaires

Numéro ISSN

1296-2767



Vous souhaitez réagir à un article ?



✉ servicecommunication@apajh23.com

Se draper du voile de l'ignorance

■ L'ÉDITO DU PRÉSIDENT PATRICK COLO

Rentrée des classes. L'heure des exercices est de retour. Je vais donc vous en proposer un à partir des travaux d'un philosophe américain, John Rawls (1921-2002).

Dans son ouvrage *Une théorie de la justice*, il propose d'imaginer que des personnes déterminent, ensemble, les principes d'organisation de la société, derrière « *un voile d'ignorance* ». C'est-à-dire « *sans que personne ne connaisse ni sa place dans la société, ni ses talents ni sa conception du bien* ».

Le « *voile d'ignorance* » les empêche de favoriser leurs propres intérêts car elles ignorent tout de la position qu'elles occuperont dans la société (riche ou pauvre, en bonne santé ou malade, homme ou femme, etc.).

Selon John Rawls, toutes les personnes s'accorderaient sur deux principes de justice :

- premièrement, un système garantissant un maximum de libertés fondamentales pour tous ;
- deuxièmement, un système dans lequel les inégalités sociales et économiques seraient traitées de telle façon que toutes les positions et fonctions seraient accessibles à chacun.

En outre, ce système s'avèrerait être le plus avantageux pour les moins bien nantis.

Vous me voyez venir.

Livrons-nous à cet exercice. Chacune et chacun d'entre nous vient d'atterrir dans une société inconnue. Il lui revient de proposer les principes d'organisation respectant les libertés individuelles ainsi que l'accès de chacun au fonctionnement de cette société, quelle que soit son origine sociale.

Que voudriez-vous pour le fonctionnement d'un système éducatif garantissant à chaque individu l'accès à la culture, au savoir, à une profession ?

De même pour ce qui concernerait le logement, le travail, la santé, et toutes les sphères de l'homo sociabilis.

Votre copie étant rendue, on vous annonce que la métaphore se poursuit : bienvenue, vous faites partie de la catégorie des personnes en situation de handicap !

Vous avez un joker maintenant que vous savez comment vous allez intégrer cette société nouvelle : revoyez votre copie car il semble que vous ayez mal évalué les besoins de la condition qui sera la vôtre désormais.

Je vous souhaite à toutes et à tous une réflexion féconde dont vous pourriez faire profiter notre association pour la guider dans sa mission au service de nos résidents, et au-delà. ■

« *La justice est la première vertu des institutions sociales comme la vérité est celle des systèmes de pensée.* »

John Rawls, *Une théorie de la justice*




 IME de Grancher
 IME de la Ribe
 ESAT Ex AEQUO

Taxe apprentissage 2024

Restez solidaire des jeunes et ouvriers en situation de handicap.

Plus d'informations : siege.asso@apajh23.com





Clap de départ pour le futur FAM de Bourgneuf

■ ASSOCIATION

Le jeudi 13 juillet a été signé l'acte de vente du terrain de la Voie Dieu (1,6 hectares) qui accueillera le futur FAM à l'étude de Charles François et Sandra Yvernault de Bourgneuf.

À la suite de cette signature, un point presse a été organisé, salle Cauvin, en présence de résidents, de leurs accompagnateurs, de Thierry Hoestlandt directeur du FAM, de la directrice générale adjointe Vanessa Leclou-Moreira, de familles, des administrateurs Christian Laurance et Sylvette Luguët ainsi que d'habitants de la cité. Ce moment a été l'occasion d'acter symboliquement l'implantation du nouveau FAM.

Clap de départ qui a permis à Régis Rigaud, maire de Bourgneuf, de faire part de sa satisfaction, se félicitant de l'arrivée d'une activité économique sur Bourgneuf, s'engageant à jouer le rôle de facilitateur : il fera en sorte que la mairie fasse tout son possible pour permettre l'inclusion des résidents dans le tissu social et associatif de la ville.

L'APAJH, par la voix de son secrétaire général, a souligné que le fil conducteur de l'association sera celui de l'inclusion, d'une construction exemplaire en lien avec les exigences du changement climatique pour offrir aux résidents et aux personnels des conditions de vie et de travail de qualité.

Un point presse animé avec notamment de nombreuses questions des résidents, impatients de s'installer à Bourgneuf. La presse écrite et la radio ont pu réaliser interviews et prises de son dans ce moment de transparence et d'information que l'association avait souhaité. Un pot de l'amitié s'en est suivi, avec pour les résidents une nouvelle visite du terrain de la Voie Dieu... ■

Christian Laurance
Secrétaire général

L'AVIS DE MICKAËL, RÉSIDENT DEPUIS 2003

« Ça va faire un grand changement. On a vu le terrain, il est grand, ce sera du bâtiment neuf, il y aura des salles de bains dans chaque chambre, c'est bien. Mais que vont devenir les locaux ici ? J'ai peur que ça disparaisse aussi, j'ai beaucoup de souvenirs.

Le problème ici, on est loin de tout. À Bourgneuf, il y aura des commerces, j'aime bien faire les courses. Ici il faut prendre le véhicule pour aller au magasin, c'est un peu compliqué en ce moment car il y a beaucoup d'arrêt-maladie des encadrants. Il y aura aussi du sport. On aimerait bien savoir quand on part, il y en a qui disent 3 ans, d'autres 6, on ne sait pas trop... »



L'autodétermination adoptée

■ ASSOCIATION

Une délégation de l'APAJH de la Creuse a participé au 46^{ème} Congrès de la Fédération APAJH qui s'est tenu à Lille en juin dernier.

Le temps fort de ce Congrès aura été l'adoption d'un texte référence sur l'autodétermination qui fera date dans l'histoire du handicap. Le Président Jean-Louis Garcia a rappelé la genèse de ce texte qui doit bousculer les habitudes et les préjugés, rappelant le rôle de la Fédération, celui des « défricheurs solidaires ».

Ce travail ne pourra se réaliser qu'avec le soutien des pouvoirs publics, l'engagement de l'ensemble de la société et notamment des services de l'Etat. Il a été répété que le handicap n'est pas l'affaire de quelques-uns mais bien l'affaire de tous, une richesse, celle de la diversité devant nous guider sur ce chemin. Dans ce contexte, il a été rappelé la tenue du Conseil National de suivi de l'école inclusive de 2022 devant

renforcer la co-construction nécessaire entre l'Éducation Nationale et le monde médico-social.

Geneviève Darrieusecq, Ministre déléguée chargée des personnes handicapées, a insisté sur l'importance du texte sur l'autodétermination qui doit parler à l'ensemble de la société. L'appropriation par les collectivités est une priorité pour que demain sur le terrain, les choses avancent. Selon la Ministre, la récente Conférence Nationale du Handicap a donné un signal fort avec des mesures qui doivent faciliter l'accès à la scolarité, au travail, à la santé, aux activités sportives.

Repérage précoce, accompagnement du handicap, évolution des ESAT, Madame Darrieusecq a insisté sur ce travail commun

à amplifier, en favorisant le lien gouvernement / association comme garant pour progresser dans cet objectif de construire et faire vivre une société inclusive. Nous avons ressenti dans les propos de la Ministre, la volonté d'aller vers ce principe d'autodétermination, des parcours de vie choisis et accompagnés avec en filigrane une transformation de l'offre.

En guise de conclusion du Congrès, retenons ce texte ambitieux qui correspond à une attente des personnes en situation de handicap. Il s'agira désormais de sensibiliser, de convaincre nos partenaires sur le terrain et passer de « l'utopie à la réalité ». La délégation creusoise s'est sentie en phase avec ce message et les projets en cours au sein de l'association vont bien dans ce sens. ■

Christian Laurance
Secrétaire général

Nouveau cap pour l'APAJH

ASSOCIATION



L'APAJH de la Creuse a tenu le mardi 4 juillet 2023 son assemblée générale au centre MGEN Alfred Leune de Sainte Feyre.

Ce moment important à été l'occasion pour le Président Patrick Colo d'évoquer l'avenir de la structure en mettant en avant de nouveaux outils. Dans ce droit fil, il a évoqué le dispositif DAME : Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif. Très concrètement, ce dispositif permettrait de regrouper les deux IME et le Sessad , assurant une meilleure prise en charge et un accompagnement des personnes en situation de handicap.

C'est de cette façon que nous pouvons, avec nos partenaires de l'Éducation Nationale, le monde de la santé, construire ce chemin vers une société inclusive. Dans cette réponse qu'attendent de nous les organismes de tutelles, il fut question de l'innovation dans nos métiers, dans nos collaborations, dans le management et le maillage partenarial.

Pour rappel, ces innovations, cette volonté « inclusive » affichées, vont se traduire sur le terrain par une signature le 31 août 2023 d'une convention de partenariat pour l'externalisation d'une classe de l'Unité d'Enseignement de l'IME de la Ribe au lycée professionnel Gaston Roussillat de

Saint-Vaury. Nous assisterons également au démarrage en septembre 2023 du projet de prise en charge des troubles Dys par les professionnels du SESSAD.

Il fut également question des différents Pôles de l'association, de leurs évolutions, des innovations en cours avec notamment la plateforme PRAETER qui répond sur le plan de la santé à un véritable besoin. Réflexion pêle-mêle sur la question bâtiminaire globale avec , le jury d'architecte fin septembre pour la MAS de Sauzet qui marquera le départ d'une nouvelle étape. C'est aussi la décision de quitter Gentioux prise par le Conseil d'administration en décembre 2022 pour une installation du FAM à Bourganeuf avec une signature pour l'achat du terrain le 13 juillet, ou le changement de nom de l'ESAT en EX ÆQUO et la création de l'entreprise adaptée en septembre, autant d'initiatives qui attestent de la vitalité de l'association.

Patrick Colo terminera son propos sur un nouveau chantier, avec pour les mois prochains, l'écriture du projet associatif 2024-2028 , document fondateur qui va définir le cap et la stratégie « du bateau APAJH ».

Au-delà des autres interventions par la Directrice générale et le Secrétaire général, l'accent à été mis sur l'innovation, « la créativité citoyenne » ou l'intelligence collective. Cette mobilisation des idées est de nature à conduire cette transformation de l'offre. Pour mener à bien ce chantier, les différents intervenants ont insisté sur : « la nécessité de définir un projet commun, un socle, un projet partageable par tous ».

L'assemblée générale s'est conclue par l'examen des comptes qui fait apparaître un déficit s'expliquant par la hausse de l'énergie et une forte inflation. Il faut relativiser ce résultat sachant que l'association possède des finances saines, une assise financière solide mais la vigilance sera de mise.

En conclusion, cette assemblée générale à été marquée par la sérénité et les transformations en cours, les initiatives profuses et quelques chantiers importants qui nécessitent l'engagement de tous. Dernière note positive, l'arrivée de 6 nouveaux administrateurs. ■

Christian Laurance
Secrétaire général

Maîtresse de maison

■ ZOOM MÉTIER



Michèle Martin est maîtresse de maison à l'IME de Grancher depuis l'an dernier. Zoom sur ce nouveau métier de nos établissements, à mi chemin entre l'éducatif et la logistique...

Cette année, les internes de l'IME de Grancher sont répartis dans deux « groupes » : Maupuy et Courtille. Il y a celui des plus jeunes, de 6 à 17 ans environ, et celui des jeunes adultes dès 18 ans. Michèle accompagne le groupe des 6-17 ans, tandis que sa collègue Élodie Jardie est maîtresse de maison pour les plus de 18 ans.

« C'est un rôle d'accompagnement, j'accompagne les jeunes à être autonomes au niveau du linge de maison, de l'entretien des locaux et du service repas », explique Michèle. Les jeunes apprennent ainsi à faire leur lit, et pour ceux qui le peuvent, à faire leur linge : tri, machine, étendage, pliage, rangement. Le ménage est fait dans les chambres, dans la salle de service, et au

niveau des sanitaires et de la cuisine, en particulier après les ateliers cuisine.

Auparavant affectée aux services généraux (entretien du bâtiment et service du midi), Michèle a répondu à la demande du pôle qui avait besoin de maître ou maîtresse de maison dans chaque établissement. « J'ai eu la possibilité de suivre la formation l'an dernier, et cela me permet d'évoluer, d'améliorer mon travail et l'accompagnement des jeunes, avant je ne les voyais que quand je faisais le service. C'est un vrai plaisir d'être en contact avec eux ».

« La formation a eu lieu à Polaris Limoges pendant une semaine par mois, d'octobre 2022 à avril 2023, cela s'est très bien

passé, j'ai appris beaucoup de choses et ça m'a apporté de la confiance en moi, notamment pour aller vers les jeunes ». C'est donc la première année où Michèle est officiellement maîtresse de maison, sa collègue a quant à elle passé la formation l'année précédente. Ses fonctions se sont cependant mises en place en parallèle de la formation, dès octobre 2022. Désormais, elle mange avec les jeunes. « Au niveau du service, c'est moi qui le fait. Mais quand un jeune me demande s'il peut apporter le fromage, le dessert ou le plat, je le laisse faire. Il y a des jeunes qui aident beaucoup et qui demandent à participer, je les invite en ce sens. Chaque année il y a de petites améliorations ».

Cette année, elle espère mettre en place des ateliers cuisine pour viser l'autonomie, le ménage des locaux et leur apprendre à mettre la table, avant de passer le relais à sa collègue qui figolle les apprentissages de l'autonomie. D'autant que dans son groupe, l'internat est en chambre collective et non pas individuelle. « Je ne peux pas faire faire le ménage dans les chambres, d'autant que les horaires ne sont pas adaptés pour faire les lits et le ménage ». Sa collègue Élodie peut elle accompagner les jeunes de A à Z. « L'organisation est différente, je leur amène les bases. Notre objectif, c'est vraiment de les emmener à l'autonomie pour qu'ils puissent se débrouiller seuls dans leur logement par la suite, ça m'importe énormément », précise Michèle.

Michèle peut également être amenée à emmener les jeunes faire des courses pour les ateliers cuisine par exemple. Cet apprentissage des gestes du quotidien soulage également l'équipe éducative. Les deux maîtresses de maison participent aux réunions d'équipe : « ça permet de voir ce qu'il faut améliorer pour les jeunes en cours d'année. Par exemple, si un jeune mange avec les doigts, on va se focaliser sur l'apprentissage de la fourchette. Ou encore on peut leur apprendre à se tenir correctement à table. C'est un travail d'équipe, on s'accorde suivant les besoins. Cela nous aide à améliorer certaines choses, auxquelles on ne pense pas forcément, et ça nous donne des idées. C'est un échange pendant lequel on s'accorde ». ■

Le lycée, c'est la classe

■ PÔLE ÉDUCATION ET APPRENTISSAGES

Jeudi 31 août a eu lieu la signature de la convention de partenariat entre l'IME de la Ribe et le lycée Gaston Roussillat de Saint-Vaury, actant l'ouverture d'une unité d'enseignement externalisée (UEE) dans l'établissement valérien à la rentrée 2023-2024.

Les liens entre les deux établissements sont déjà existants depuis quelques années, ce qui a facilité cette mise en place. En effet, le lycée a accueilli l'an passé un élève en CAP en inclusion ponctuelle. Sur la partie espaces verts, le lycée s'occupe de la maintenance des outils utilisés à La Ribe et a déjà accueilli certains jeunes pour des ateliers sur l'utilisation des outils.

« C'est un peu stressant, ça fait bizarre d'être dans un lycée, on change d'environnement, ici c'est plus strict, plus carré », souffle Kévin, l'un des huit jeunes qui ont intégré l'UEE à la rentrée. De l'appréhension pour les jeunes, mais aussi et surtout de la fierté, et une certaine impatience. « On vient ici pour apprendre la mécanique des outils d'espaces verts, découvrir des machines et comment les réparer », explique Christian. « On les utilise, donc c'est bien si on sait les réparer », enchérit Samuel.

Le lycée a tout prévu pour accueillir cette nouvelle classe : une grande salle avec tout le matériel nécessaire est mise à

disposition dans le bâtiment d'externat, et un livret d'accueil simplifié a été élaboré. Les huit jeunes participeront au jeu de piste sous forme de course d'orientation mis en place pour les nouveaux arrivants, en troisième et en CAP. « C'est une vraie satisfaction d'accueillir les jeunes de l'IME. Ici, il y a une vraie hétérogénéité dans le public, on éduque autant qu'on instruit, les équipes enseignantes sont très ouvertes. On va se laisser le temps de faire ça correctement, ça va être une belle expérience, les jeunes seront associés à beaucoup de projets », témoigne le proviseur du lycée Jean-Christophe Vareille.

Dominique Terrien, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de la Creuse, a salué cette mise en place et remercié l'association et l'IME de la Ribe de permettre la concrétisation de cette UEE, « qui va permettre d'inclure les jeunes pour aller plus loin dans leur parcours et favoriser les échanges professionnels entre



les enseignants du lycée professionnel et les équipes ressources de l'IME, qui ont des expertises spécifiques ».

Patrick Colo a souligné que l'APAJH de la Creuse poursuit sa politique d'inclusion dans tous les secteurs, et notamment dans l'éducation : « les jeunes méritent de sortir du ghetto, marqueur d'une époque mais plus d'actualité. Ce qui nous importe, c'est de leur donner toutes les cartes en main pour réussir leur vie. On peut les accompagner, et notre partenaire, c'est l'Éducation Nationale. Les liens existent depuis longtemps : l'APAJH a été créée par des enseignants ». L'UEE de Saint-Vaury est dans la continuité de celle ouverte à l'école élémentaire de Saint-Sulpice-le-Guérétois l'an dernier. Tout ceci préfigure la création prochaine d'un DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif) à l'échelle du pôle Education et Apprentissages. ■

Des évolutions pour la rentrée

■ PÔLE ÉDUCATION ET APPRENTISSAGES

L'ensemble des professionnels du pôle Education et Apprentissages a fait sa rentrée commune le lundi 28 août 2023 à la salle polyvalente de Grand-Bourg.



L'occasion pour les 130 professionnels de se retrouver, d'accueillir les nouveaux, et de parler des évolutions du pôle.

À l'IME de Grancher, certains transports jusque là confiés à un prestataire extérieur vont de nouveau être confiés aux équipes.

Une unité d'enseignement externalisée a ouvert au lycée de Saint-Vaury (voir ci-dessus) et un partenariat avec le collège Marouzeau va voir le jour, via l'ouverture d'un « guichet unique » de ressources pour aider les équipes sur des situations singulières

de jeunes dans l'établissement. Une équipe pluridisciplinaire, composée d'une assistante sociale, d'un éducateur spécialisé et d'un psychologue si besoin, sera présente au collège entre 12 et 14 heures.

Par ailleurs, le pôle travaille avec Creusalis pour trouver des appartements d'apprentissage dans Guéret. « Cela sera une évolution dans les modalités d'habitat, il faudra un bureau pour l'éducateur dans les mêmes locaux », explique Philippe Pelouard, le directeur du pôle. ■

Le dossier

Vers l'autonomie et au-delà



FICHE D'IDENTITÉ PÔLE SOIN ET SOUTIEN À L'AUTONOMIE



D'abord appelé « pôle dépendance », ce terme perçu négativement par les équipes a été modifié rapidement en « pôle Soins et Soutien à l'Autonomie », se basant sur les réponses apportées au public accueilli par les trois structures qui le composent.

Le Pôle Soins et Soutien à l'Autonomie regroupe la Maison d'Accueil Spécialisée Les Chaumes à Clugnat, la Maison d'Accueil Spécialisée de Sauzet à Budelière et le Foyer d'Accueil Médicalisé de Gen-tieux.

Ces trois établissements accueillent des personnes en situation de handicap qui présentent une grande dépendance physique, psychique, et qui, de façon plus générale, au niveau de la vie quotidienne et des loisirs ont besoin de l'intervention d'une tierce personne.

Les trois établissements du pôle Soins et Soutien à l'Autonomie tendent à emmener les résidents vers la plus grande autonomie possible au vu de leur handicap. Pour cela, différents dispositifs sont mis en place selon les établissements.

S'il n'est pas toujours possible de parler « inclusion » pour ces personnes souvent polyhandicapées, tout est fait pour maximiser les interactions avec le monde extérieur, par des sorties et activités notamment. L'accent est également mis sur « l'inclusion inversée », en permettant aux personnes extérieures à l'établissement d'y entrer lors de journées portes ouvertes par exemple.

Petit tour d'horizon de ce qui se pratique dans les MAS et le FAM de l'APA JH de la Creuse pour assurer le bien-être et la vie sociale des résidents...

30 ans de services sur un plateau

Le Foyer d'Accueil Médicalisé de Gentioux fête ses 30 ans cette année ! L'occasion de revenir sur l'histoire de cet établissement et son implantation sur le plateau de Millevaches...

Ouvert le 2 août 1993, le FAM de Gentioux était à l'origine un FOM, ou Foyer Occupationnel Médicalisé, le dixième établissement à double tarification de France. En effet, les foyers médicalisés ont la particularité d'être financés à la fois par les conseils départementaux (volet héberge-

ou les résidents doivent se sentir comme chez eux. L'esprit familial résonne d'ailleurs bien au-delà, car la collectivité a aussi pensé aux professionnels et à leurs familles. À Gentioux et dans les communes alentours, treize lotissements HLM voient le jour pour les salariés du FOM. Dès le dé-

dépanné certains habitants lors de la tempête de 1999, d'autres des résidents et de leurs accompagnants qui participaient aux randonnées des Chaban'non de Saint-Quentin-la-Chabanne. L'établissement a toujours misé sur de bonnes relations avec le voisinage, en témoignant les portes ouvertes régulièrement organisées au fil des ans. Car l'inclusion marche dans les deux sens : les résidents sortent, oui, mais accueillent également.

FOYER DE GENTIOUX

L'aboutissement de huit années d'efforts

Le foyer occupationnel médicalisé de Gentioux a ouvert progressivement à partir du mois d'août dernier. Il vient d'être inauguré (notre édition du 27 novembre). Aujourd'hui, il accueille une trentaine de pensionnaires. À Gentioux, il a créé plus de 30 emplois et il a permis, en deux ans, 25 MF d'investissement. Une véritable aubaine pour le plateau de Gentioux.

Pour Pierre Desrozier, le président de la communauté de communes de Gentioux, qui est à l'origine de cette réalisation, c'est la concrétisation de beaucoup d'efforts. Il lui a fallu également faire preuve de patience.

La volonté d'aboutir

Lancé en 1985, l'idée de construire un foyer pour adultes lourdement handicapés se situait dans la perspective d'un établissement de suite à l'Institut pour enfants de Peyrelevalde. Il y avait déjà de gros besoins d'accueil dans ce domaine et ils sont loin d'être résolus.

Après les premiers contacts avec le comité APAJH de la Creuse, présidé par Mme Robert, la nécessité de préciser le projet tant en ce qui concerne le fonctionnement que l'architecture s'est rapidement faite jour. M. Frotte a bien voulu entrer dans un jeu difficile, travailler par des bâtiments un projet de vie, cela lui a valu de refaire bien des fois ses plans ! Ce d'autant que les contraintes budgétaires devenaient de plus en plus strictes.

C'est dans le cadre du 9^e plan que cette étude a été financée, avec une participation de 150 kF de l'État et de 30 kF de la Région.

Facilement, la commune obtenait de la famille Erbevant la possibilité d'acquiescer la ferme d'Arloguet, dont elle assurait ultérieurement la viabilité avec le concours du SDEC pour ce qui est des réseaux d'électricité », rappelle M. Desrozier en faisant l'historique du foyer. Il a fallu ensuite assurer le montage financier et obtenir les autorisations nécessaires. Ce fut une épreuve de longue haleine.

Les travaux pouvaient enfin commencer début 92 et l'établissement était ouvert le 2 août

1993. Un an et demi pour construire, alors qu'il avait fallu sept ans pour concevoir ! Dans cette affaire, l'État s'en tire plutôt bien ; certes, il apporte près de 2 MF en subventions diverses, mais il récupère plus de 2,5 MF sous forme de TVA... Sur une mission de service public et de solidarité comme celle-ci, refuser l'éligibilité au PCTVA, cela est quand même difficile à admettre. De plus, il y a quelques difficultés à obtenir le règlement de la DGE faute de crédits.

M. Desrozier fait aujourd'hui remarquer : « Beaucoup ont contribué à l'aboutissement de cette réalisation, certains à la retarder, je ne me risquerais pas à vouloir citer tout le monde, ce serait fastidieux. Pour ne parler que des fonctionnaires de l'État, ce dossier aura connu quatre préfets, quatre sous-préfets, cinq DDASS, trois DDE...

Ah, comme disait notre ami André Layrue, il y a ceux dont on se souvient et ceux que l'on oublie. Je voudrais malgré tout citer M. Dubreuil, sous-préfet d'Aubusson ; M. Ceuppin (DDE) et Mlle Guillaumin, inspecteur DDASS, pour le rôle



Un détour par la lingerie du foyer occupationnel construit route de Royère.

particulier qu'ils ont joué et l'impulsion qu'ils ont donnée à ce projet ». Le maire de Gentioux ajoute : « Il faut bien entendu souligner

l'effort exceptionnel consenti par le Conseil général tant en ce qui concerne le financement des prix de journée que les garanties d'emprunt ».

ment) et l'État via les Agences Régionales de Santé (volet soins). Sorti de terre en à peine un an et demi, le foyer était pourtant attendu depuis sept longues années avant son inauguration...

C'est en effet en 1985 que Pierre Desrozier, président de la communauté de communes et maire de Gentioux, lance cette idée pour répondre à un besoin du territoire. D'un côté, les jeunes de l'institut pour enfants de Peyrelevalde se retrouvaient sans solution après leurs 20 ans, de l'autre, le secteur avait besoin de relancer son économie... L'édile se rapproche alors de l'APAJH, qui s'implique dans l'élaboration des plans du futur bâtiment pour qu'il soit le mieux adapté possible. En parallèle, la ferme d'Arloguet est acquise pour implanter les futurs bâtiments.

L'architecture suit un schéma de « cellules familiales », avec plusieurs petits bâtiments

part, « le mot intégration revient comme un leitmotiv », comme l'écrit le journaliste de la revue *Les magazines de France*, en octobre 1993, après avoir rencontré le premier directeur, Gaston Ledeuil.

Inauguré en grandes pompes en novembre 1993, le FOM a d'abord une capacité de 30 places, et une trentaine d'emplois sont créés. Au fil des ans et des extensions, d'abord en 2003 (ouverture de 16 lits supplémentaires) puis en 2016 avec l'ouverture d'une unité pour personnes handicapées vieillissantes (huit chambres supplémentaires), l'accent est toujours mis sur la concomitance entre création de places et créations d'emplois, indissociables dans les esprits pour le territoire...

Des emplois créés donc, mais aussi un esprit d'intégration et de solidarité qui prend de l'ampleur. Certains se souviendront que c'est le groupe électrogène du FAM qui a

« J'ai mon enfant ici depuis 20 ans, ça se passe du mieux possible. Il y a un bon fonctionnement, le personnel est parfait, ils sont tous sympas, les présents, et ceux partis en retraite, il y a toujours eu de bonnes relations », témoigne M. Jaffier. « Dans le passé il y avait des portes ouvertes, là ça fait un moment qu'il n'y en a pas eu, le covid a joué un rôle, et ce n'est pas toujours facile d'organiser quelque chose avec les gens de l'extérieur ».

Avec le déménagement prévu à Bourgneuf (voir page 3) dans les années à venir, c'est tout un pan de son histoire que le FAM perd, mais il gardera cet esprit d'ouverture et les nombreux souvenirs de ce plateau qui l'a porté pendant toutes ces années. « On espère que le changement permettra à certains résidents de faire plus de sorties et d'avoir une meilleure prise en charge médicale, et que ce sera plus facile en étant en ville de recruter des professionnels pour l'encadrement », explique M. Richard, le frère de Laurent, résident depuis 1995. Pour M. Jaffier, « il y a ici un bâtiment neuf ou presque, les autres sont fonctionnels, mais j'imagine que le nouvel établissement sera au top au niveau des normes, ce sera mieux pour les résidents qui auront tous une salle de bains et des WC dans leur chambre individuelle, et le terrain semble assez bien situé ».

Les résidents du FAM en balade



Depuis le 31 juillet dernier, Nathalie Faure, monitrice-éducatrice, a hérité d'une mission plus transversale : organiser les sorties des résidents et développer les partenariats avec le monde associatif...

« On a pu profiter des animations de l'été pour permettre aux résidents d'aller en sortie. Étant donné que je suis détachée des groupes, cela permet de mobiliser seulement un professionnel du groupe pour emmener quatre résidents », explique Nathalie Faure. Ainsi, tout au long du mois d'août, une quarantaine de résidents a pu profiter des sorties proposées : représentations du festival précaire à Eymoutiers et Bourgneuf, fête de la Saint-Amour à Auphelle, spectacle d'acrobaties à Gentioux, cité des insectes, aquarium de Limoges, ferme des Claustres...

Malheureusement, à cause de la canicule de la mi-août, beaucoup de sorties prévues ont dû être annulées, comme le festival Parole de conteurs ou les médiévales de Saint-Léonard, mais Nathalie Faure ne manque pas d'imagination pour trouver d'autres activités pour les résidents. Elle étudie la programmation de Creuse Sud Ouest et ses différents spectacles, envisage une participation à la fête de la Montagne Limousine, au festival Coquelicotons au printemps, et au Concert Brassens In Swing à la salle André Lejeune de Guéret, puisque Christine Signardieux, ancienne éducatrice coordinatrice du FAM, fera partie du spectacle.

« Je recherche ce qui pourrait intéresser les résidents. Après, le gros challenge, c'est de réussir à jongler avec les plannings pour trouver un encadrant pour m'accompagner. En général, on part à quatre résidents pour deux encadrants. L'encadrant retiré d'un groupe emmène deux personnes de son groupe, et il reste deux places pour les volontaires des autres groupes », raconte Nathalie Faure. Après chaque sortie, elle livre un bilan de ce qui s'est passé : « Je note aussi à quel niveau le résident a apprécié. La grande majorité sont ravis, et ça peut-être un plus de savoir ce qui marche pour la rédaction des Projets Personnalisés d'Accompagnement, et ce qui a été compliqué ».

Côté partenariats, eux aussi tendent à se multiplier. Nathalie Faure a en effet d'ores et déjà pris contact avec la Boutique des idées à Pontarion. « J'ai rencontré Stéphanie Gavard et Jean Métégner, un artiste local, avec qui on espère pouvoir proposer des ateliers. Ce serait un projet co-construit sur des thématiques larges, comme la normalité, la différence et le vivre-ensemble. Ce pourrait être un format sonore, vidéo ou dessin, avec l'artiste Morgane Defaix, qui serait travaillé sur plusieurs mois, avec en final le spectacle de Jean Métégner », se réjouit la professionnelle.

D'autant que d'autres coopérations sont à l'étude. Une formation à la vie affective et sexuelle pourrait être proposée aux professionnels par le planning familial de Peyrelevade, avec un volet adapté aux résidents. Nathalie Faure espère pouvoir monter un atelier pour les résidents avec Radio Vassivière l'an prochain, et va se rapprocher du cinéma de Bourgneuf pour un autre partenariat « Étant donné que l'établissement est destiné à aller là-bas, je pense qu'il y a des possibilités de faire des choses ».

En parlant cinéma, le FAM de Gentioux a organisé le 12 août dernier une projection du film « Monsieur Deligny » qui a réuni trente spectateurs. Cette séance était ouverte aux personnes de l'extérieur, et une quinzaine d'habitants et de familles sont venues. « Certains ont découvert l'établissement, d'autres y sont revenus après de nombreuses années, mais tous étaient ravis. On a terminé l'après-midi par un goûter partagé, c'était très sympa ».

Le FAM sort, et le FAM s'ouvre à l'extérieur : « on sent une réelle volonté de la direction d'ouvrir le foyer dans les deux sens du terme, on retrouve des moments festifs avec les habitants comme il y en avait avant. La création de mon poste va aider en ce sens, car j'arrive avec les idées de sorties ou d'activité, c'est clé en main pour les équipes, ça facilite beaucoup », conclut Nathalie Faure. ■

On ne chôme pas aux Chaumes

À la MAS de Clugnat, les portes s'ouvrent également dans les deux sens tout au long de l'année : retour sur quelques moments forts de cette dernière année....

Les résidents de la Maison d'Accueil Spécialisée Les Chaumes sont bien impliqués dans la vie communale. Tout au long de l'année, des activités avec l'école sont programmées : soit les enfants viennent dans l'établissement, comme par exemple pour un atelier cuisine à l'occasion de la semaine du goût, ou alors ce sont les résidents qui se déplacent à l'école.

Le 7 juillet dernier, ils étaient d'ailleurs invités à partager un pique-nique pour clôturer la fin de l'année. « Nous avons partagé un agréable moment avec les enfants de l'école de Clugnat. Le pique-nique nous a rassemblés dans la cour d'école et nous avons pu déguster notre repas dans l'échange, les chants des enfants et les danses improvisées sur un fond de musique. Nous nous sommes quittés avec pleins de projets en tête pour la rentrée ».



Un été riche en sorties

Comme chaque année, la période estivale est propice aux sorties dans la commune.

« Cet été, l'activité pêche a repris à l'étang de Clugnat. » L'animateur Jean-Christophe Guittard est présent déjà depuis plusieurs étés et accompagne tous les résidents de la MAS à pêcher au bord de l'étang. Certains résidents sont vraiment impliqués dans leur tâche, d'autres viennent se poser au bord de l'eau et se nourrissent de l'ambiance.

Une fois sur deux l'activité pêche se déroule au Moulin de Freiteix. Le cadre est différent, le Moulin se situe au bord de la rivière où les résidents y trouvent de la fraîcheur. La pêche se déroule sur la journée cela nécessite de faire un pique-nique très apprécié de nos résidents.

Le week-end du 5 et 6 août, il y avait la fête patronale de Clugnat. Un groupe de résidents dans l'après-midi du dimanche s'est rendu sur la place du village pour participer aux animations des forains et profiter de l'ambiance festive. La pêche aux canards a eu un réel succès.

En fin d'après-midi, la Banda de Roche est venue dans le parc de la MAS pour offrir à l'ensemble des résidents un petit concert apprécié de tous. Un verre et une petite collation ont été partagés à l'issue de cette rencontre. ■

Article écrit en collaboration avec **Corinne Havrez**, cadre éducative



Quand les activités s'invitent à Sauzet

La MAS de Sauzet est le lieu de résidence de 47 personnes en situation de handicap. Les profils sont très variés, TND (troubles du neurodéveloppement) dont TSA (trouble du spectre de l'autisme) associé à une déficience intellectuelle sévère, personnes dites pluri handicapées (déficiences motrices et intellectuelles sévères).

Désormais s'ajoute une énorme variable, la différence d'âge, les plus jeunes ayant à peine 30 ans, les plus âgés entre 70 et 90 ans !

Pour accompagner au mieux toutes ces personnes aux profils et aux besoins très différents, un encadrement et des compétences en conséquence sont nécessaires. Une des missions des professionnels est de favoriser l'inclusion. La situation RH actuelle ne permet pas de garantir la mise en place directe d'un tel projet (accompagnement en simultané dans et hors des murs).

Pour pallier cela, des intervenants dits « extérieurs » viennent à la MAS.

Pascal C, dit Pascal l'artiste, intervient un jeudi sur deux, de 15 à 17h, pour animer un atelier créatif. Et là, c'est un vrai moment de bonheur, de partage pour Nathalie, Colette, Martine, Anne et Christian.

Ils font de la peinture. Ils créent avec ou sans modèle, ils produisent ou reproduisent avec leur sensibilité, leur imagination, avec ou sans les guidances de Pascal, et on se retrouve avec des productions uniques, des reproductions plus ou moins proches du modèle de départ, mais toujours très agréables à regarder. Ils peuvent aussi s'inspirer d'une œuvre connue. Ainsi s'il y avait deux personnages au départ dans « *la partie de cartes* » de Paul Cézanne, avec nos artistes de Sauzet ils se retrouvent à 5 !

Ils font aussi du collage : découpage de morceaux de papiers de différentes couleurs, différentes formes, et avec la guidance de Pascal, un petit coup de pinceau, ils assemblent, ils collent selon leurs envies et les résultats sont toujours très esthétiques. Chacun a son style, sa façon de créer, de remplir la feuille.



Comme les grands artistes, Christian évolue dans sa production : « au début très figuratif, actuellement c'est plus abstrait » nous dit Pascal. D'ailleurs Christian aime à dire : « je fais des dessins créatifs, ça me plaît de peindre », il fait surtout des dessins de personnages. Colette aussi dit être bien contente de participer à cet atelier, elle a même fait des mobiles. Il en est de même pour Martine qui est tout sourire... fière de montrer son dessin. Nathalie a plaisir à faire de belles réalisations qu'elle veut emmener à Maman. Anne aussi certainement va emmener son dessin à Maman, mais pour l'instant elle est très heureuse, fière, elle dit avoir bien travaillé.

C'est un moment convivial, de joie, d'échange, une interruption extraordinaire dans ce lieu pas si ordinaire. Un lieu où des œuvres sont créées. D'ailleurs en cette fin d'année, dans le hall de Sauzet, seront exposés tous les chefs-d'œuvre créés dans cet atelier lors d'un vernissage très attendu.

Dans un contexte différent, le vendredi matin c'est Romain de l'association « Siel bleu » qui vient dans l'établissement. Au travers de séances gym douce, gym adaptée, Siel bleu a pour objectif de préserver l'autonomie, d'améliorer la santé, de conserver les capacités physiques existantes, stimuler la psychomotricité générale... des personnes en situation de handicap avec perte d'autonomie physique importante.

Romain intervient auprès d'une dizaine de résidents, répartis en 3 groupes. Il les sollicite en individuel ou de façon collective. Auprès d'Alexandre, en fauteuil roulant, à cause d'une maladie neurodégénérative, Romain travaille avec lui sur la souplesse des articulations des membres inférieurs et supérieurs. Au fil des séances, l'intervenant « sent un mieux qui permet de freiner le processus de raideur de la maladie ». Auprès d'Alexandrine, également en fauteuil roulant, Romain note aussi une évolution : « plus besoin d'initier, plus besoin de guidance physique pour qu'Alexandrine effectue des gestes, maintenant une seule guidance verbale suffit ». En séance collective, Romain montre les gestes, (lever les bras, les jambes...) et Catherine, Thierry... les reproduisent dans la bonne humeur.

Romain est très attendu tous les vendredis matin. Pour quelques résidents c'est leur moment, il vient pour eux. C'est aussi un repère dans le temps.

Le vendredi c'est gym pour quelques personnes à la MAS de Sauzet. ■

Cécile Ramet

Cadre éducative de la MAS de Sauzet

CVS ESAT

PÔLE TRAVAIL ET EMPLOI ACCOMPAGNÉ

2023 : nouvelles élections des représentants des ouvriers d'EX AEQUO

Suite au décret n°2022-1561 du 13.12.22, relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés admis en établissement et service d'aide par le travail, nous avons travaillé avec les ouvriers sur une nouvelle mouture.



Selon **Nadine Barnicot**, élue du CVS sur le site du Masgerot, cela implique « une nouvelle équipe, une nouvelle organisation de travail. C'est intéressant. Le petit groupe de travail est plus facile, on s'implique plus. Maintenant il faut que ça se mette en place ».



Pour **Pierre Pinaud**, élu CVS sur le site de Clocher et délégué aux personnes, « ça a vraiment changé. On avait des délégués sur chaque atelier ainsi que des représentants CVS. Maintenant ce sont les représentants CVS élus sur chaque site qui font le boulot. Grand changement nous avons mis en place 3 commissions de travail :

- animation de la vie à Exaequo ;
- hygiène, sécurité et condition de travail ;
- évolution et cohésion professionnelle.

Il y a aussi un délégué aux personnes qui représente tous les ouvriers et qui doit répondre aux situations individuelles si les collègues ont besoin : c'est moi ! C'est motivant, un peu stressant car il y a du pain sur la planche. C'est du boulot mais ça ne me fait pas peur. Au début ça va être compliqué mais on va être accompagné, ça va bien se passer ».



Sylvie Jouannet, élue CVS sur le site de Jouhet et présidente du CVS témoigne également : « Je vais participer au CVS, faire remonter à la Direction les demandes de mes collègues. Je vais devoir parler devant tout le monde : ça je sais faire.

Je suis également présidente du CVS. Je me suis présentée car je voulais voir ce que c'était qu'être présidente. Lors des CVS je vais devoir accueillir les personnes, lire l'ordre du jour... Je suis contente et fière d'être présidente ». ■



Alexis Piquet
Directeur Pôle Travail et Emploi Accompagné



SMJPM APAJH

■ PÔLE HABITAT - VIE SOCIALE

Le Service Mandataire judiciaire à la protection des Majeurs (SMJPM) de l'APA JH de la Creuse est composé de deux Mandataires judiciaires, d'une secrétaire, d'une cheffe de service et d'un directeur.

Il gère plus de 120 mesures sur le département. Il a la spécificité d'accompagner en majorité des personnes en situation de handicap. Focus sur un service méconnu au sein de l'association, mais qui exerce un rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes.

Le service existe depuis 1983 : à l'époque c'était des administrateurs et des comptables qui faisaient fonctionner le service. « Des personnes bénévoles ont participé à la mise en route du service et à son fonctionnement », indique Valérie Bataille, Mandataire judiciaire.

Les personnes sous mesures de protection étaient des personnes accompagnées dans les structures d'hébergement de l'APA JH de la Creuse. Le service s'est professionnalisé au fur et à mesure du temps.

Le service s'est également ouvert à la gestion de mesures diversifiées, qui concernent des personnes qui ne sont pas forcément accompagnées par un établissement ou un service de l'association.

Il a été agréé en 2009, suite au décret de 2007 visant à renforcer le cadre d'exercice des mandataires. Le service MJPM est reconnu service social intégré aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) dans le sens de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale dont le champ d'application a été élargi par la loi du 5 mars 2007.

Le statut de mandataire judiciaire à la protection des majeurs a été unifié et la professionnalisation de l'activité tutélaire, a été inscrite dans le droit commun de l'action sociale et médico-sociale. Elle est soumise à des conditions strictes et uniformes de formation, d'expérience, de compétence, de moralité, d'agrément et d'autorisation.

Quel est le rôle du Mandataire judiciaire à la protection des majeurs ?

Au quotidien, le travail principal est de gérer les aspects personnels, financiers et patrimoniaux de la personne protégée, selon les décisions prises par le juge des tutelles.

Concernant la gestion personnelle, le mandataire veille au bien-être de la personne protégée en l'accompagnant sur les

décisions relatives à sa santé, à son logement, à son alimentation, à sa sécurité et à sa qualité de vie en général.

Le mandataire n'est pas uniquement un auxiliaire de justice mais également un travailleur social : « dans notre service les deux mandataires ont des formations initiales de travailleurs sociaux ce qui n'est pas toujours le cas dans les autres services de tutelle. » précise Michaël Mariani.

« Notre rôle est différent en fonction de la mesure, soit on assiste, soit on représente la personne ».

La nature de la mesure de protection est fixée en fonction du niveau d'altération des facultés des personnes à protéger. C'est le juge qui le détermine.

La loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs a notamment fait disparaître la notion « d'incapable majeur ».

Cette réforme a limité le statut des personnes protégées aux majeurs ayant été déclarés, par un expert, incapables d'organiser un raisonnement, un jugement ou une volonté élaborée.

« Il perdure une idée reçue selon laquelle le majeur protégé est dépossédé de tous ses pouvoirs de décision », explique Valérie Bataille. Aujourd'hui, c'est notre mission de faire comprendre que la personne protégée est actrice et partie prenante de sa mesure de protection (de son projet de vie).

« On voudrait déconstruire cette idée reçue et balayer la "vieille vision" du tuteur, curateur, qui avait tout pouvoir et repositionner notre mission dans l'accompagnement, l'aide, la protection ».

Chaque mesure de protection est personnelle et peut donc être adaptée par le juge, en fonction des besoins des majeurs protégés. ■

Ivan Lestrat

Directeur Pôle Habitat-Vie Sociale

Valérie Bataille, Michaël Mariani

Mandataires judiciaires

| | Curatelle simple | Curatelle renforcée | Tutelle |
|---|---|--|---|
| Choisir son lieu de vie | La personne seule | | |
| Liberté de se déplacer, d'aller et venir | La personne seule | | |
| Voter | La personne seule (à condition d'être inscrite sur les listes électorales) | | |
| Se marier | La personne seule avec information obligatoire du curateur ou tuteur. Le curateur ou tuteur a la possibilité de s'opposer au mariage pour des motifs légaux (par ex. : mariage avec personne déjà mariée, avec mineur, frauduleux ou contraint...) | | |
| Publier une photo ou un film dans une revue, un journal, sur internet par exemple | La personne seule | | La personne seule si elle est apte. Sinon, le tuteur. Si atteinte grave à l'intimité de sa vie privée, demander l'autorisation du juge. |
| Choisir un médecin | La personne seule | | |
| Désigner la personne de confiance | La personne seule | | La personne avec l'autorisation du juge. Le tuteur n'intervient pas. |
| Régler les charges essentielles : santé, logement, énergie, eau... | La personne seule | Le curateur | Le tuteur |
| Obtenir une carte de retrait | La personne avec le curateur | | Le tuteur |
| Que faire de l'excédent d'argent sur le compte de gestion ? | Non concerné. Pas de compte géré par le curateur | Le curateur doit reverser l'excédent à la personne après la réalisation du budget prévisionnel (comprenant éventuellement l'épargne) | Le tuteur doit reverser l'excédent à la personne après la réalisation du budget prévisionnel (comprenant éventuellement l'épargne) |

Quelques exemples de la répartition du pouvoir de décision du majeur protégé en fonction de la mesure

L'autonomie, clé des tutelles

■ PÔLE HABITAT - VIE SOCIALE

Christophe Teissier est juge des contentieux de la protection depuis trois ans au Tribunal Judiciaire de Guéret. Avant son départ pour Limoges, il a accepté de nous confier sa façon de travailler...



« Je ne peux être saisi que par un majeur à protéger, par l'un de ses proches, ou par le Procureur de la République », explique Christophe Teissier. « Quand je suis saisi, je commence par m'assurer que le majeur est un majeur vulnérable avec un besoin de protection. Il faut que médicalement, il y ait une altération des facultés physiques ou mentales constatée. Si ce sont des fragilités sociales et non médicales, cela ne relève pas d'une mesure de protection ». Les mesures de protection étant privatives d'un certain nombre de droits, elles doivent être réservées à des cas indispensables qui empêchent le majeur de pourvoir seul à ses intérêts.

Une fois saisi d'un dossier, le juge procède toujours à une audition du majeur à protéger et de ses proches pour déterminer le besoin de protection : quelle mesure est la

plus adaptée ? La personne a-t-elle juste besoin d'assistance ou faut-il qu'elle soit représentée dans les actes de la vie civile ? « C'est le principe de subsidiarité qui prime : je m'assure qu'aucune autre mesure plus douce ne peut compenser l'altération des facultés. L'important, c'est la préservation de l'autonomie », assure Christophe Teissier. Une fois la mesure de protection adéquate déterminée, le juge désigne la personne qui va exercer la mesure : « Le Code Civil pose la priorité familiale, mais si aucun proche ne veut ou ne peut, je désigne un mandataire professionnel, dont ceux de l'APAJH ».

Le juge a ensuite un rôle de surveillance et de contrôle de l'exercice de la mesure : « pour un certain nombre de mesures, le curateur devra demander mon autorisation, que je donnerai au vu de l'intérêt du

majeur protégé. Je peux aussi être saisi des différends et mécontentes entre le majeur protégé et son curateur ou son tuteur, je joue alors le rôle d'arbitre. Mon pouvoir est renforcé pour garantir les droits fondamentaux du majeur, par exemple pour les questions relatives au logement. Enfin, je peux être saisi à tout moment de la vie de la procédure pour des questions relatives à l'allègement, à la levée ou à l'aggravation de la mesure si une altération des facultés le justifie ».

Le décret du 22 juillet 2019 sur la réforme de la procédure tutélaire a permis un recentrage du juge sur ses missions premières et sur le fait qu'il soit garant des droits fondamentaux des majeurs protégés. Désormais, un certain nombre de décisions échappent à son contrôle : « l'idée, c'était de déjudiciariser un certain nombre d'actes, comme le contrôle des comptes de gestion ou l'ouverture des comptes en banque par exemple qui devraient maintenant être confiés à des professionnels, et de renforcer les droits des majeurs protégés. Cela maintient néanmoins le principe de subsidiarité, qui reste crucial ». Cette restriction des interventions du juge pour se recentrer sur ses missions premières a pour corollaire l'augmentation des actes que les curateurs et tuteurs peuvent réaliser sans l'accord du juge.

« Je ne perds jamais de vue que le principe reste l'autonomie. Tout ce que le majeur protégé peut conserver ou gagner en autonomie doit être préservé. Cela implique que le curateur s'interroge en permanence et puisse faire évoluer la mesure de protection en gardant en vue l'amélioration de ses facultés. On peut imaginer par exemple qu'un majeur protégé a uniquement une carte de retrait en début de mesure, et qu'il puisse avoir une carte de paiement en cours de mesure. Une mesure est en général prononcée pour cinq ans, mais elle n'est pas gravée dans le marbre, le majeur peut récupérer en autonomie grâce au travail éducatif du mandataire notamment. Ce volet éducatif semble être dans l'ADN de l'APAJH, c'est une notion importante ».

Quand on n'a pas les mots pour dire les maux

■ RETOUR DE CONFÉRENCE

Enfant en situation de handicap plein de vie, espiègle et facétieux, Alexis vit en bonne harmonie au sein de sa famille. Non verbal, il bénéficie d'un environnement favorable aux apprentissages et à son épanouissement : il participe aux activités de la famille, fait des blagues, explore seul le jardin...

À 13 ans le changement est radical : il est reclus sur un canapé, pieds et poings liés, dans le salon vide. Les fenêtres, remplacées par des panneaux de bois, témoignent de l'ampleur des crises qu'il subit. Ses parents ont de plus en plus de difficultés à contenir ces accès de violence dans cet univers quasi carcéral.

Les consultations médicales relèvent du parcours du combattant et portent toutes le même constat : évolution de son handicap avec aggravation des troubles du comportement. Les antalgiques, anti-dépresseurs et anxiolytiques sont prescrits largement, sans grand résultat.

Néanmoins les parents ne se satisfont pas de cette conclusion. Après trois ans d'errance ils sont enfin orientés vers le service

du Dr. Saravane. Plusieurs mois d'exploration sont nécessaires mais un diagnostic est enfin posé : ulcère d'estomac + dents de sagesse avec un mauvais axe d'éruption.

Si ces pathologies sont rapidement traitées, le sevrage en médicaments nécessite 18 mois d'hospitalisation.

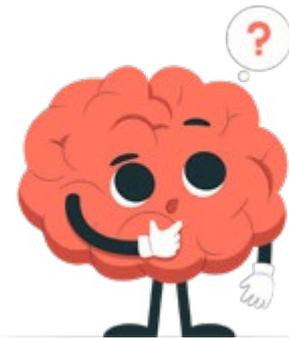
Filmée par l'équipe du Dr. Saravane, cette histoire qu'il nous a fait partager lors de la conférence du 21 septembre dernier est édifiante et illustre la difficulté d'identifier les pathologies somatiques chez les personnes en situation de handicap, qui plus est non verbales. Se retrancher derrière l'évolution du handicap reste le premier écueil.

La recherche d'une pathologie organique reste difficile car l'expression de la douleur se manifeste souvent de façon atypique : changement de comportement, perte des acquisitions, agressivité, automutilation, troubles du sommeil, léthargie, cris, éclats de rire... La réalisation d'exams cliniques ou radiologiques nécessite une expertise singulière.

Pour autant l'identification de ces signes appartient à tous, il nous faut regarder, observer, écouter les proches, prendre en compte le langage corporel, interroger les changements de comportement.

Plus nous serons sensibilisés, plus nous augmenterons les chances de mettre nos mots sur leurs maux. ■

Catherine Aupetit
Directrice Générale



Numéro DYS : 06 07 04 71 63

■ PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE

À l'occasion des journées nationales des troubles Dys, l'APA JH de la Creuse a présenté à la presse ce nouveau dispositif, en présence des coprésidentes de l'association POLYDYS 23, nouvellement créée pour venir en aide aux familles.

Le docteur Queyroux, médecin ORL, conseiller médical de l'APA JH de la Creuse, a souligné que les troubles DYS sont d'abord un problème de Santé Publique. Si 8 % d'une classe d'âge sont touchés par ce problème, 1200 élèves creusois seraient concernés alors que seulement « 204 » sont répertoriés.

Le médecin a rappelé les différents tableaux caractérisant les Dys : dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, dysorthographe et dysphasie soulignant : « on est Dys et on le reste ».

Le docteur Queyroux indique que s'il n'existe pas de traitement, il existe des solutions, des compensations, des adaptations, des améliorations et, par la plasticité cérébrale, des capacités d'adaptation du cerveau permettent d'effectuer une scolarité et une vie professionnelle normale.

Un message positif à relayer absolument auprès des enfants et des familles concernées.

Ces troubles ont des incidences sur la vie de l'enfant dans le quotidien à savoir la fatigabilité, l'altération du bien-être, l'anxiété avec le risque de décrochage scolaire ou la perte de confiance en soi, la stigmatisation et risque de harcèlement.

Les troubles Dys ne sont pas qu'un problème d'apprentissages scolaires, ils ont aussi des incidences sur le plan social et familial.

Catherine Aupetit, Directrice générale de l'association, a présenté le dispositif Dys mis en place au sein de l'APA JH avec un numéro d'appel spécifique, destiné aux parents ne sachant pas où s'adresser pour recueillir des informations et échanger avec des professionnels qualifiés.

Cette plateforme téléphonique est accessible du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

La Directrice générale a rappelé l'importance d'une prise en charge précoce : outils numériques ou non permettant des stratégies éducatives de remédiation.

Le Président Patrick Colo, en guise de conclusion, a affirmé que ce problème de santé publique concernant les 7 millions « d'invisibles » devait nous interpeller.

Le Président estime que l'APA JH à un rôle à jouer avec les partenaires concernés dont l'Éducation Nationale pour apporter des réponses, un soutien aux enfants et leurs familles. L'APA JH comme elle l'a toujours fait au cours de ses 50 ans veut s'inscrire dans cette dynamique sociétale et prendre une part active avec d'autres en mobilisant ses professionnels pour apporter des solutions adaptées. ■

Christian Laurance
Secrétaire général



EX AEQUO

APAJH Creuse

L'ESAT «Les Ateliers du Masgerot» vient de changer son identité commerciale et s'appelle désormais EX AEQUO. Le nom change mais la philosophie et les activités, proposées aux particuliers et aux professionnels, restent les mêmes !

ÉLEVAGE
DE
VOLAILLES



Ferme de Bagnat
ROCHES

ABATTOIR DE
VOLAILLES ET
LAPINS



Le Masgerot
ST-SULPICE-LE-GUÉRÉTOIS

AMÉNAGEMENT
PAYSAGER
MARAÎCHAGE



Clocher
ST-SULPICE-LE-GUÉRÉTOIS

COUTURE
BLANCHISSERIE
REPASSAGE



Rue du Maréchal
Leclerc - GUERET

SERVICES
AUX
ENTREPRISES



Le Masgerot
ST-SULPICE-LE-GUÉRÉTOIS

Adhésion individuelle 2023

PLUS D'INFOS : ☎ 05 55 52 49 88 · SIGE.ASSO@APAJH23.COM



Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Courriel :

Profession :

déclare adhérer réadhérer

à l'APAJH et aux principes qu'elle défend* ;

verse ci-joint, par chèque à l'ordre de l'APAJH de la Creuse,

un montant de €.

* L'adhésion implique l'acceptation des principes de l'association et le versement de la cotisation prévue à l'article 4 des statuts.

Je souhaite adhérer à l'APAJH et recevoir la revue de la Fédération Nationale pendant 1 an et : **36 €** et****** (ou **26 €** si usager, famille d'usager ou enfant recensé au fichier handicap MGEN).

+ Pour toute autre personne résidant à la même adresse (2) : **26.50 €**.

+ Pour une troisième personne résidant à la même adresse : **18 €**.

Donateurs et bienfaiteurs

Je souhaite effectuer un don à l'APAJH et recevoir la revue de la Fédération Nationale pendant 1 an : **85 €** ou plus****.

Je souhaite être un membre bienfaiteur et recevoir la revue de la Fédération Nationale pendant 1 an : **316 €** ou plus.

** Une seule revue par famille à la même adresse.

*** Dont 8 € inclus pour l'abonnement à la revue obligatoire et non déductibles des impôts.

****L'APAJH de la Creuse percevra tout montant versé au-delà de la somme indiquée ci-dessus, correspondant au minimum à reverser à la Fédération Nationale.

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre règlement à : **APAJH de la Creuse · 23, rue Sylvain Blanchet · 23000 GUÉRET**